



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le **23/03/2026**
ID : 060-216006619-20260321-2026_025-DE

COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 27
Nombre de votants : 27
Nombre de présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT ET UN MARS A 10h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire-sortant, par lettre en date du 16 mars 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire,
Pascale CADET, Bruno BIANCHI, Laurence DURA, Jean-Philippe
LEBAILLIF, Nadine FRANCON, Arnaud VANNIER, Karen DUCROT, Hugo
NICAISE, Cindy HENWOOD, Christophe ALVARÈS, Karine PETIT, Jean
ALESI, Cécile VANNIER, Gery SERRE, Julia SELLIER, Hervé POTEAUX,
Cindie KELLENS, Jean-Paul AMBELLOUIS, Corinne SKORIC, Laurent
LENAIN, Caroline CORRALL, Jonathan CHATELAIN, Pauline EVRARD
AURIAULT, Daniel METIVIER, Brigitte BLONDEAU, Lucas VALLÉE

Secrétaire de séance : Lucas VALLÉE

Formant la majorité des membres en exercice.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPALE

2026-25 Fixation du nombre des adjoints au Maire conformément à l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités territoriales

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 7 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 8 le nombre des adjoints au maire de la commune. Si un seul adjoint doit être élu, le président a rappelé qu'il est élu selon les mêmes modalités que le maire, à savoir au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue (dans ce cas de figure, ne pas remplir la partie 3.2 et passer directement à la partie 3.3).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer 8 postes d'Adjoints au Maire.

Pour Extrait Conforme,
A Verneuil-en-Halatte, le 23 mars 2026

Le Maire,

Philippe KELLNER

